PRÉFET
DE VAUCLUSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale de la protection des populations

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Portant sur le projet de secteurs d'information sur les sols (SIS) et lançant la consultation du public

Par arrêté préfectoral du 10 SEP. 2026 , une consultation du public par voie électronique portant sur la création des secteurs d'information sur les sols (SIS) est organisée pour une durée de deux mois, du 28 septembre au 28 novembre 2026 inclus.

Pendant toute la durée de la consultation l'ensemble des documents d'information comprenant, notamment la plaquette d'information et les 9 fiches descriptives des secteurs d'information sur les sols sont consultables :

sur le site internet de la préfecture : www.vaucluse.gouv.fr sous la rubrique : https://www.vaucluse.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-technologiques-et-miniers/Environnement/Secteur-d-Information-sur-les-sols-SIS/SECTEUR-D-INFORMATION-SUR-LES-SOLS-SIS

Toute personne peut prendre connaissance et faire valoir ses observations, pendant toute la durée de la consultation par courrier électronique à l'adresse suivante : sis84.dreal-paca@developpement-durable.gouv.fr ou à l'adresse postale suivante : DREAL PACA - 16, rue Antoine Zattara 13332 Marseille Cedex 3.

Des informations peuvent être demandées auprès de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement - 16, rue Antoine Zattara - 13332 Marseille Cedex 3.

A l'issue de la consultation, un arrêté préfectoral de mise à jour des SIS, tenant compte des observations et des propositions recueillies, arrêtera la liste des sites d'information sur les sols. Cet arrêté préfectoral sera publié au recueil des actes administratifs et sur le site internet de l'État en Vaucluse.

Cet arrêté préfectoral sera affiché pendant un mois, dans les mairies d'Avignon, Le Pontet, Grillon, Lourmarin, Sorgues, Morières-lès-Avignon, Pertuis et à la Métropole Aix-Marseille-Provence, compétente en mairie d'urbanisme.

Les SIS seront reportés au système d'information géographique et annexés dans chaque plan local d'urbanisme (PLU) communal ou intercommunal (PLUi).